Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212900062-20251205-202512086-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 DECEMBRE 2025

Convocation en date du 28 novembre 2025.

Le vendredi cinq décembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Madame Annie RANNOU, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Membres ayant donné procuration : Madame Christelle ANDRE a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Michel DONNARD a donné procuration à Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Véronique IRIS a donné procuration à Anne BOURBIGOT, Madame Sophie CADIOU a donné procuration à Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Astrid GAUGAIN.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET, Madame Morgane JAN, Monsieur Loïc AUDO.

Madame Laurence BAUGE a été nommée secrétaire de séance.
2025-12-086

Rapporteur : Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Adjoint chargé du Port – Ecologie.

FINANCES

Port de plaisance - ouverture de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026

Conformément à l'article L1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire peut engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212900062-20251205-202512086-DE

Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir 25 % des crédits du budget de l'exercice 2025, des dépenses et des recettes d'investissement, conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2026.

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Budget 2025	Budget 2026
21	**Immobilisations corporelles**	**163 000.00 €**	**40 750.00 €**
2153	Installations à caractère spécifique	100 000.00 €	25 000.00 €
2184	Autres immobilisations corporelles	60 000.00 €	15 000.00 €
2188	Autres	3 000.00 €	750.00 €
23	**Immobilisations en cours**	**444 886.06 €**	**111 221.51 €**
2313	Constructions	444 886.06 €	111 221.51 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Budget 2025	Budget 2026
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**140 000.00 €**	**35 000.00 €**
1641	Emprunt en euros	140 000.00 €	35 000.00 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- AUTORISER monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement inscrites sur les tableaux ci-dessus jusqu'à concurrence des montants déterminés ;
- S'ENGAGER à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2026.

Avis du Conseil Portuaire en date du 19 novembre 2025 : favorable à l'unanimité.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 27 novembre 2025 : favorable à l'unanimité.

<u>Décision du Conseil Municipal</u> : Adopté par 19 voix POUR - 5 ABSTENTIONS (Madame Astrid GAUGAIN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY, Monsieur André MORVAN, Monsieur Jean-Claude JACQ).

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 décembre 2025
Christian PENNANECH
Maire,

MAIRIE DE BENODET
FINISTÈRE